Contre Courant

Le magazine de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Novembre 2014 62

L'Agence de l'Eau est présente pour l'avenir de l'eau et le développement durable dans le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie

8 Institutionnel

La démocratie de l'eau

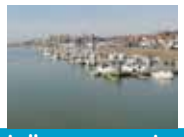

10 Libre parole

Planifier les actions pour l'eau

11 Perspectives

Préparer la jeunesse à la gouvernance de l'eau

12 Regards sur...

11 200 emplois créés

13 Actualités

Les informations sur l'eau

14 Événements

Les inaugurations au fil de l'eau

16 L'Agence et vous

Quel est l'état de santé de nos rivières ?

50 ans d'actions pour la qualité de l'eau dans le bassin Artois-Picardie

3 DOSSIER

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

édito

Olivier Thibault - Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

La politique de l'eau a 50 ans !

Au début des années 60, la qualité de l'eau était si dégradée que les poissons avaient totalement disparu de certains de nos cours d'eau.

C'est dans ce contexte de prise de conscience de la nécessité d'agir que la loi sur l'eau de 1964 a été votée.

Le premier principe de cette loi était à la fois simple et novateur : faire payer aux usagers à l'origine de la pollution de l'eau, des redevances permettant aux agences de l'eau, établissements publics de l'Etat, créés à cette occasion, de mobiliser des fonds pour lutter contre ces pollutions et préserver les milieux aquatiques.

C'est le principe « pollueur-payeur ».

Aujourd'hui, malgré les résultats incontestables des programmes d'intervention des agences, notamment dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le défi de la qualité de l'eau exige toujours une vigilance de chaque instant.

Le second principe, révolutionnaire et visionnaire de cette loi a été la mise en place des Comités de bassin, véritables parlements de l'eau. Ce sont bien les acteurs locaux de l'eau qui se réunissent et fixent ensemble les objectifs à atteindre dans le territoire.

Depuis 1964, 106 comités de bassin sont ainsi venus jalonner la vie institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Contre-Courant revient sur les résultats des 50 ans d'action et de politique de l'eau dans notre territoire.

Ce combat pour la qualité de l'eau n'est pas terminé et implique la participation de tous.

Vous serez d'ailleurs consulté à partir du 19 décembre pour donner votre avis sur les objectifs et actions à mener dans notre bassin pour les 6 années à venir.

Un aperçu de l'exposition visible actuellement dans le hall de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Contact : Francis Pruvot - f.pruvot@eau-artois-picardie.fr

50 ans d'actions pour la qualité de l'eau

1964 - 2014 LA POLITIQUE DE L'EAU A 50 ans LES AGENCES DE L'EAU PRÉSERVENT L'AVENIR DE L'EAU

Dans les années 70, les activités humaines impactent fortement l'état de la ressource en eau et la qualité des rivières du bassin Artois-Picardie. Grâce aux efforts des industriels, des collectivités locales et aujourd'hui des agriculteurs, la qualité de l'eau s'améliore progressivement. Retour sur ces 50 ans d'actions…

Plusieurs décennies sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau des rivières du bassin Artois-Picardie. Jusqu'au début des années 1990, tous les efforts étaient concentrés sur la réduction des pollutions et sur l'assainissement urbain et industriel. Au milieu des années 1990, l'agence de l'eau lance les premières actions d'entretien écologique des rivières. Elles accompagnent les premières opérations de soutien à l'emploi grâce aux Contrats Emploi Solidarité, puis aux emplois jeunes. Les techniques lourdes d'aménagement hydraulique, à l'origine de bien des destructions d'habitats aquatiques, font progressivement place à des interventions manuelles, plus sélectives.

Un retour à la continuité écologique

Aujourd'hui, le fonctionnement complexe des rivières est mieux connu. L'agence a investi un nouveau champ d'intervention pour rétablir des habitats et un fonctionnement des rivières proches de l'état naturel : libre circulation des poissons, plantations, apports de graviers « supports de ponte », reconnexion de marais avec la rivière. En effet, pour héberger une faune et une flore riches et diversifiées, il faut non seulement de l'eau de bonne qualité mais aussi des habitats où les organismes vivants puissent se nourrir et se reproduire.

Dans le même temps, l'agence a développé une nouvelle politique en faveur de la protection des zones humides, réservoirs de biodiversité essentiels dans la lutte contre les inondations.

LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE À LA CONQUETE DE LA TERNOISE

Le 29 mai dernier, un premier saumon atlantique a été identifié dans le système de vidéocomptage installé à la passe-à-poissons d'Auchy-les-Hesdin. Du long de ses 83 cm, ce saumon représente un premier succès dans la restauration de la continuité écologique engagée à l'échelle du bassin de la Canche depuis une dizaine d'années par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, le Symcéa, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Région Nord - Pas-de-Calais. Pour rappel, ce dispositif a été implanté fin janvier 2014, grâce au financement pour moitié de la région et de l'agence de l'eau.

➜ http://www.peche62.fr/Stations-de-Videocomptage.html

Recueil d'opérations de restauration de cours d'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a réalisé un recueil afin de présenter 40 opérations de restauration de rivières et canaux réalisées dans le bassin Artois-Picardie de 2007 à 2012. Ces fiches techniques destinées aux maîtres d'ouvrage, élus, techniciens, animateurs et acteurs dans le domaine de l'eau ont pour ambition de rendre compte et de susciter d'autres initiatives du même type.

➜ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Contact : Arnaud Dollet – a.dollet@eau-artois-picardie.fr

Une lutte sans relâche contre la pollution

Plus de 500 stations d'épuration pour nettoyer les eaux usées

Pour préserver la qualité des milieux aquatiques, il est nécessaire d'épurer les eaux usées provenant des habitations avant leur rejet au milieu naturel. Or, au début des années 70, ce n'est pas le cas : celles-ci sont généralement transportées loin des villes et déversées directement dans les rivières.

Dès sa création, l'agence s'engage auprès des collectivités dans la construction de stations d'épuration urbaines puis de réseaux d'assainissement performants. En 1991, une directive européenne impose des normes de qualité de l'eau rejetée au milieu naturel plus strictes afin de lutter notamment contre l'azote et le phosphore, responsables de l'apparition des algues vertes dans les cours d'eau.

Station d'épuration – Noyelles-sur-Selle

En parallèle, l'agence met en place une politique d'aide pour les habitations isolées : l'assainissement non collectif.

Avec la directive européenne cadre sur l'eau de 2000, sont apparues de nouvelles obligations. Toutes les eaux de notre bassin devront avoir atteint l'objectif du bon état écologique en 2015 sauf dérogation.

L'enjeu actuel et à venir consiste alors à gérer l'assainissement par temps de pluie, à la fois avec des solutions curatives mais surtout préventives en encourageant la gestion intégrée des eaux pluviales via les techniques alternatives.

Un passé industriel impactant la qualité de l'eau

Historiquement, les industries lourdes sont souvent implantées au bord de l'eau. Celle-ci est utilisée pour la fabrication, le refroidissement ou pour le transport.

Dès le début des années 70, l'agence de l'eau lance un vaste chantier pour limiter l'impact de ces activités et la consommation d'eau en milieu industriel. Ainsi, en 30 ans, elle réussit à diviser par trois les prélèvements d'eau dans les nappes phréatiques et à éliminer plus de 80 % des flux de pollution !

La gestion de l'eau industrielle entre alors dans une nouvelle ère, celle des techniques propres (produire sans eau, en cycle fermé, sans pollution et sans déchets). Le challenge que l'industrie relève maintenant est celui de la lutte contre les toxiques.

Encourager l'approche d'une agriculture durable

Comme toute activité humaine, l'agriculture a un impact sur la qualité de la ressource en eau.

Dès les années 80, l'agence de l'eau engage des actions significatives : fertilisation raisonnée et gestion des effluents d'élevage trouvent leur pleine mesure au début des années 90 pour le 1er Programme de Maîtrise des Pollutions d' Origine Agricole (PMPOA).

L'agriculture biologique ou la mise en œuvre de programmes concertés d'actions agricoles dans des territoires de captages apparaissent dans les années 2000. A partir de 2007, l'Agence participe au financement des aides directes aux agriculteurs dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal, notamment via les Mesures Agro-Environnementales et le Plan Végétal Environnement De 2010 à 2014, l'Agence déploie un dispositif agro-environnemental spécifique au bassin Artois-Picardie, le Programme Eau et Agriculture.

En 2013, elle lance le 1er appel à projets pour développer l'agriculture biologique dans les zones à enjeux eau.

Plus de 400 millions d'euros pour la bonne qualité de nos eaux littorales

En 1987, la moitié des zones de baignade ne respecte pas la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade et 14 % d'entre elles sont classées « baignade interdite ». Le bassin Artois-Picardie devient «le point noir» du littoral français. C'est une politique active de 20 ans qui permet d'obtenir des résultats de qualité : à l'issue de la saison 2013, 94 % des baignades respectent la réglementation.

Partageons nos idées pour développer l'agriculture biologique

Pour la seconde année consécutive, l'agence de l'eau réitère son appel à projets pour le développement de l'agriculture biologique.

Date-limite de dépôt des dossiers : 15/01/2015.

➜ Dossier téléchargeable sur le site de l'agence www.eau-artois-picardie.fr

Contact : Karine Vallée - k.vallee@eau-artois-picardie.fr

L'eau potable sous haute protection

Sur notre bassin, l'eau destinée à la consommation humaine ou eau potable, provient essentiellement de l'eau souterraine. Dans les années 60, la demande progressive en eau nécessite de trouver de nouvelles ressources et de développer les réseaux d'eau potable afin de desservir la population, et de satisfaire aux besoins des industriels.

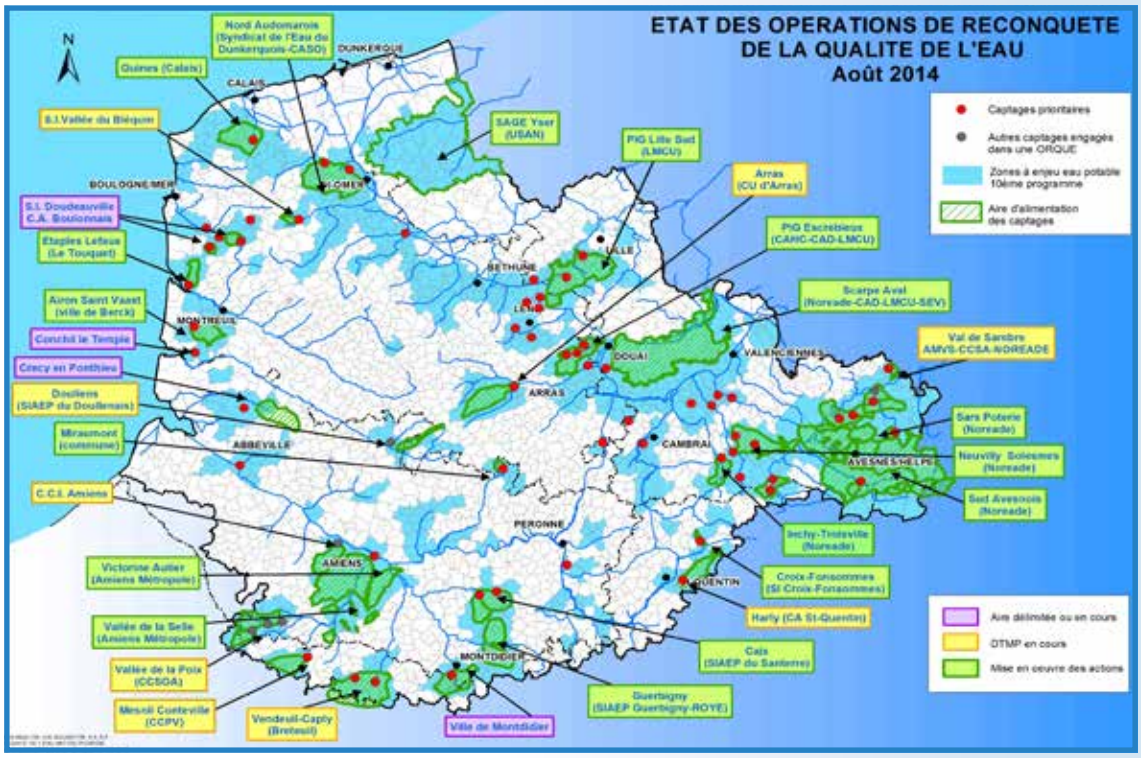

Des normes de potabilité de plus en plus sévères

A partir des années 80, avec les directives sur l'eau potable, les normes de potabilité se renforcent et conduisent à l'abandon de certains captages dégradés. La sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations s'opère avec la mise en place d'interconnexions et de maillages entre collectivités.

Actuellement, l'atteinte d'une qualité de l'eau conforme aux normes nécessite parfois la mise en place de traitements correctifs ou le mélange d'eaux de différents forages.
En effet, la qualité de l'eau souterraine peut être naturellement potable, mais peut se retrouver dégradée soit par des éléments d'origine naturelle tels que le fer ou le nickel, soit par des substances provenant d'activités humaines telles que les nitrates, les produits phytosanitaires, les solvants chlorés...
Par ailleurs, afin d'éviter la dégradation de la ressource, des actions préventives sont aussi nécessaires.
Ainsi, la protection des points de captages d'eau potable, passe par une procédure réglementaire.
Sur le bassin, depuis 2007, des opérations spécifiques pour la reconquête de la qualité de l'eau sont engagées en lien avec les captages prioritaires.

Prélèvements et usages de l'eau

Quelles sont les ressources en eau du bassin ? Qui prélève, quels sont les volumes prélevés et dans quel type de ressource sont-ils réalisés ? Comment protéger la qualité et la quantité des ressources en eau ? Quelles sont les actions de protection menées par l'agence de l'eau ? Vous trouverez les réponses dans ce livret sur les prélèvements et usages de l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

➜ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Contact : Muriel Facq – m.facq@eau-artois-picardie.fr

L'éducation à l'eau en Artois-Picardie

Dès son origine, l'agence a compris l'importance d'accompagner ses interventions techniques par des campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau destinées d'abord au public scolaire puis au plus grand nombre.

Dès 1976, l'agence s'associe à l'Education Nationale pour promouvoir, auprès du monde scolaire, le thème de l'eau en proposant d'organiser des classes d'eau, des interventions en milieu scolaire, et en éditant et diffusant des documents pédagogiques.

De nombreuses actions ont été menées dont certaines restent marquantes : 1 000 classes de CM2 participent au concours « Sauvons l'eau » en 1977, entre 1982 et 1989, 386 conférences pédagogiques touchent plus de 15 000 élèves et 568 visites de terrain sensibilisent plus de 23 000 élèves. Le conte musical « Jo le crapaud » diffusé à partir de 1992 s'est transmis d'une génération à l'autre. Depuis 2003, le Parlement des jeunes pour l'eau a fait réfléchir et se concerter près de 600 collégiens, lycéens et jeunes adultes.

Aujourd'hui, la politique d'information et de sensibilisation à l'eau de l'agence est menée avec le monde éducatif, associatif et les collectivités. Elle a pour but de contribuer à développer la connaissance de l'eau et de susciter l'intérêt pour l'eau à partir de projets ciblés sur un territoire ou pour un public précis.

Projet sur l'eau mené par l'école Jean Macé à Croix

L'objectif principal étant d'intéresser tous les publics à l'eau et de favoriser l'expression des citoyens sur la question de l'eau.

Cette politique partenariale s'articule autour de deux démarches, l'une destinée au public scolaire et l'autre destinée au grand public. Elle fonctionne sur la base d'appels à projets annuels et permet à l'agence de s'associer et de s'impliquer dans des projets divers autour du thème de l'eau, portés par des établissements scolaires, des collectivités ou des associations.

L'agence n'en oublie pas pour autant la conception et la diffusion d'outils pédagogiques.

Contre Courant Junior

Ce magazine destiné aux enfants de 9 à 13 ans propose à chaque numéro un dossier imagé sur un thème précis. Au printemps dernier, Diabolo et Grenadine, les héros de Contre Courant Junior, vous faisaient découvrir ce qu'est un « bassin versant ». Le prochain numéro prévu en novembre traitera des rivières du bassin.

L'abonnement est gratuit et se fait auprès de Cathy Debut : c.debut@eau-artois-picardie.fr

➜ Et retrouvez sa version interactive sur http://ecoledeleau.eau-artois-picardie.fr/

Contact : Pierre Marien - p.marien@eau-artois-picardie.fr

Quelle stratégie pour une bonne qualité de l'eau dans le bassin Artois-Picardie ?

Depuis la loi sur l'eau de 1964, la politique de l'eau n'a cessé d'évoluer dans notre bassin. Au fil du temps, les domaines d'intervention de l'agence ont changé. Récemment, de nouveaux enjeux dont l'urbanisme, la lutte contre les inondations, l'adaptation au changement climatique ou encore les pollutions diffuses, sont apparus.

Cependant, l'objectif est le même : améliorer sans cesse la qualité des eaux de notre territoire. Pour y parvenir, depuis 50 ans, la stratégie de la mise en œuvre des actions de l'agence repose sur le principe « l'eau paye l'eau ».

L'agence de l'eau : outil de solidarité financière

Les ressources financières de l'agence de l'eau proviennent essentiellement des redevances perçues auprès des usagers de l'eau : les ménages, les industriels et les agriculteurs. Elles sont principalement fondées sur les volumes d'eau prélevés dans les milieux aquatiques et la pollution rejetée dans ces milieux.

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières notamment, en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution. Ces actions sont définies par le Conseil d'administration de l'agence dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention.

Le X^{ème} programme d'intervention 2013-2018 de l'agence de l'eau renforce les aides pour restaurer et reconquérir les milieux naturels aquatiques.

Le 10ème programme définit les priorités d'action de l'agence de l'eau. Il est essentiellement axé sur la reconquête des milieux naturels aquatiques et la protection de nos ressources en eau.

Entre 2013 et 2018, aux côtés de ses partenaires : élus, agriculteurs, industriels, associations, conservatoires..., l'agence engagera plus de 2 milliards d'euros de travaux pour assurer l'avenir de l'eau dans notre bassin et respecter nos obligations vis-à-vis de l' Europe.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des succès remportés grâce aux actions mises en œuvre par les acteurs de l'eau de notre territoire au cours des programmes précédents.

Il sera néanmoins plus ambitieux dans le domaine de la protection des milieux naturels et la lutte contre les pollutions diffuses par exemple.

Ses grandes orientations :

› Garantir une eau potable de qualité en quantité suffisante pour tous

› Accompagner l'assainissement dans les agglomérations et en milieu rural

› Protéger les milieux aquatiques afin de préserver les équilibres écologiques..

Des outils pour agir

Parce ce que les délais pour atteindre le bon état des eaux sont courts, parce que le contexte économique est difficile, des outils ont été mis en place pour agir en premier lieu dans les secteurs prioritaires. Des zonages de priorité d'intervention ont notamment été délimités dans le domaine de l'eau potable, des rejets de substances polluantes, et des zones humides.

Des plaquettes pour s'informer des aides apportées par l'Agence

L'agence de l'eau vient de publier un ensemble de plaquettes déclinant les aides qu'elle peut apporter au cours du X^{ème} programme d'intervention dans différents domaines : l'assainissement, les milieux naturels, l'eau potable, les activités économiques, l'agriculture, l'action internationale.

➜ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Contact : Lydie Leclercq - l.leclercq@eau-artois-picardie.fr

La démocratie de l'eau dans le bassin Artois-Picardie

En France, la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques est fondée sur la concertation. Elle s'élabore notamment avec les représentants des élus, des usagers et de l'Etat, au sein des Comités de bassin, des agences de l'eau et de leur Conseil d'administration.

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins hydrographiques en France Métropolitaine. Dans chacun d'entre eux, il existe un Comité de bassin dont est issu un Conseil d'administration.
Ces instances regroupent les différents acteurs et usagers de l'eau. Leur rôle est d'élaborer une politique de l'eau cohérente avec les orientations nationales et européennes fondée sur le principe du «pollueur-payeur». La gestion de l'eau par bassin hydrographique et la concertation entre tous les acteurs de l'eau constituent les fondements de l'efficacité du système français de gestion de l'eau devenu un modèle dans bon nombre de pays européens.

Des missions stratégiques pour préparer l'avenir de l'eau

Le Comité de bassin fixe la stratégie en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques et notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Il rassemble tous les acteurs de l'eau : élus, industriels, agriculteurs, Etat, consommateurs, ONG...

Il vote le programme d'intervention de l'agence et les taux de redevances perçues auprès des personnes publiques.

Le Comité de bassin Artois-Picardie est présidé par André FLAJOLET, Maire de Saint-Venant, Conseiller régional du Nord Pas-de-Calais, Conseiller communautaire d'Artois-Lys.

Le Conseil d'administration du 17 octobre 2014

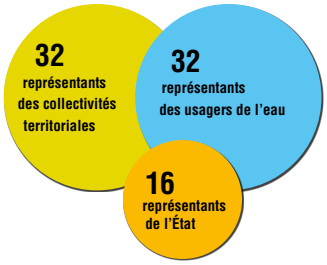

Composition du Comité de bassin

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'agence. Il définit en collaboration avec le Comité de bassin, le contenu des programmes d'actions de l'agence et notamment son programme d'intervention pour 6 ans. Il décide du budget de l'agence et de l'attribution des aides financières aux personnes publiques ou privées.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Jean-François CORDET, Préfet de Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, Préfet Coordonnateur de Bassin Artois-Picardie.

Plaquette de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'agence de l'eau est un établissement public de l'état du Ministère de l'Ecologie

➜ Retrouvez ses missions dans notre plaquette institutionnelle sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

André Flajolet, nouveau Président du Comité de Bassin, nous répond

Votre engagement au service de l'eau depuis de nombreuses années n'est plus à démontrer. Vous avez été élu le 4 juillet Président du Comité de bassin. Pourquoi avez-vous souhaité vous investir dans cette assemblée, à ce niveau ?

J'ai souhaité m'investir au sein du Comité de bassin dans le droit fil de mes engagements antérieurs parce que j'estime que nous n'avançons pas assez vite ni sur les lignes traditionnelles, ni sur les nouveaux enjeux relatifs à la biodiversité, la lutte contre les inondations ou la défense du trait de côte.

Quels grands enjeux vont guider votre action pour les six ans à venir ?

Les grands enjeux sont définis par les directives européennes par référence à la Directive Cadre sur l'Eau sur laquelle nous sommes engagés, mais aussi sur les autres textes, en particulier la directive nitrates*. Nous sommes en première ligne sur ces sujets et ces objectifs.

* La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

Quelles seront vos priorités ?

Ma priorité est de défendre les moyens humains et financiers pour assurer nos missions actuelles et nouvelles. Or, le gouvernement veut réduire drastiquement nos moyens financiers, au point de mettre en péril l'existence même de certains programmes. Ceci m'a amené à mobiliser mes collègues présidents et il nous faudra expliquer plus, sensibiliser mieux, rendre compte pleinement du formidable chemin accompli depuis 1964.

Aux dernières élections, la composition du Comité de bassin a évolué avec une plus grande place accordée à la biodiversité, à l'agriculture biologique et au littoral. Quels impacts sur le Comité de bassin, son fonctionnement, sa feuille de route ?

Nos missions nouvelles s'inscrivent à la fois dans l'histoire des agences qui ont 50 ans, mais aussi dans la prise en compte de nouvelles thématiques dues à l'émergence d'une biodiversité qui reste à reconquérir. Le programme « eau et biodiversité » doit devenir un thème dominant. Les pratiques agricoles, en lien avec la spécificité des territoires, constituent un nouvel espace à développer, en lien avec la santé des personnes et des biens, la protection du littoral et, en amont, la défense des territoires ruraux et de leur biodiversité.

André Flajolet a été professeur de philosophie. Son parcours politique le conduira à être conseiller général de 1985 à 2001, maire de Saint-Venant depuis 1989 et conseiller régional depuis 1992.

En 2002, il est élu député de la 9ème circonscription du Pas-de-Calais, réélu en 2007. Pendant ces dix ans à l'Assemblée Nationale, membre de la commission développement durable, il sera rapporteur de la loi portant traduction de la DCE en droit français, puis rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006.

Sur son territoire local, il sera président fondateur de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Lys et président fondateur de l'EPTB Sage Lys comme outil opérationnel des travaux proposés par la CLE.

Au niveau national, André FLAJOLET présidera le CNE (Comité National de l'Eau) et portera le message de la France au Forum Mondial de l'Eau à Marseille.

Il vient d'être élu président du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Les Comités de bassin français

Cette plaquette illustre la gestion de l'eau dans les bassins hydrographiques

➜ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Contact : Delphine Martin – d.martin@eau-artois-picardie.fr

Planifier les actions pour l'eau

Libre parole à Delphine Martin, Directrice Planification et Evaluation de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) a imposé à chaque état membre de fixer des objectifs de qualité pour tous leurs cours d'eau afin d'atteindre le bon état des eaux si possible dès 2015. C'est une obligation de résultats qui s'impose aux bassins hydrographiques, en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques. Les actions nécessaires pour y parvenir sont décrites dans deux documents : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et le Programmes de Mesures présentant les opérations nécessaires à la mise en œuvre des objectifs décrits dans le SDAGE.

Où en est-on dans le Bassin Artois-Picardie au regard de la DCE ?

Le programme de mesures environnementales 2010 – 2015 est, actuellement, en phase de mise en œuvre. Les actions prévues sont réalisées à un rythme conforme à ce qui avait été décidé. De ce point de vue, l'agence respecte ses engagements vis-à-vis de l'Europe.

Pour ce qui est de l'atteinte de nos objectifs en terme d'état des eaux, même s'il est encore trop tôt pour faire un bilan, les résultats des actions engagées ne seront peut-être pas aussi rapides qu'espéré.

Parallèlement, le prochain SDAGE 2016-2021 et le prochain programme de mesures sont en cours d'élaboration. Ils s'appliqueront sur la période 2016-2021 et les projets seront soumis à la consultation du public à partir du 19 décembre 2014.

Quelles sont les nouveautés de ce prochain SDAGE ?

Le projet de SDAGE 2016-2021 tient compte des politiques qui se mettent en place actuellement sur la mer et sur les inondations pour répondre à deux directives européennes sur ces sujets : la Directive Inondation et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.
Parmi les nouvelles problématiques : la reconquête des captages prioritaires et la préservation des captages stratégiques, la compensation pour toute destruction de zone humide ou de prairie…
D'autres domaines ont été renforcés. C'est le cas, par exemple, de la gestion des eaux pluviales ou de la restauration de la morphologie des cours d'eau.

Quelle ambition pour le programme de mesures 2016-2021 ?

L'effort financier consenti pour ce nouveau programme sera sensiblement équivalent, soit de l'ordre de 2,2 milliards d'euros. C'est la répartition des dépenses qui varie. Ainsi, l'agriculture, l'eau potable et les milieux naturels bénéficieront d'une augmentation de leurs moyens. L'assainissement reste le premier poste de dépenses avec un recentrage des actions sur l'amélioration de la collecte des eaux usées.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS IMPACTS POUR L'EAU ?

Projections climatiques pour le bassin Artois-Picardie dans 50 ans (d'après étude Explore 2070)

La diminution des précipitations et l'augmentation de l'évapotranspiration entraîneront une diminution du débit des cours d'eau et de la recharge des nappes. Le projet de SDAGE prend davantage en compte le changement climatique.

Une consultation du public sur l'eau

Des plans de gestion portant sur l'eau, les risques d'inondation et le milieu marin, sont en cours d'élaboration. Les projets sont soumis à l'avis du public avant leur adoption fin 2015. Dans chaque bassin hydrographique, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les plans de gestion des risques d'inondation fixeront pour 6 ans les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre.

➜ L'avenir de l'eau nous concerne tous. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, donnez votre avis ! www.eau-artois-picardie.fr

Contact : Christine Dericq - c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Préparer la jeunesse à la gouvernance de l'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie met en œuvre une politique « jeunesse » destinée à préparer les 16/23 ans au débat et à la gouvernance pour l'eau.

Ainsi, elle permet de responsabiliser et de confirmer l'engagement des jeunes ayant bénéficié d'un enseignement ou d'une expérience dans le domaine de l'éducation au développement durable.

La plupart des décisions qui sont prises aujourd'hui, dans le cadre de la politique de l'eau, auront des impacts à long terme sur la qualité des milieux aquatiques et sur la disponibilité de la ressource en eau.

Il est donc légitime que les jeunes s'en préoccupent dès aujourd'hui.

L'agence de l'eau s'est engagée à favoriser l'expression de la jeunesse dans les instances de débat de la politique de l'eau par l'intermédiaire des « parlements jeunesse ». Les contributions des jeunes produites à l'issue de ces instances, sont ensuite transmises au Comité de bassin.

Les objectifs du Parlement des Jeunes pour l'Eau

› Favoriser la place de la jeunesse dans la politique de l'eau,
› préparer une nouvelle concertation pour l'eau,
› donner du sens à l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques,
› créer des liens entre la jeunesse et les décideurs politiques et économiques et la communauté scientifique,
› faire connaître le potentiel d'emplois dans le domaine de l'eau, estimé à 300 000 dans le secteur de l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

Morgan Lefévère, Président, étudiant Maison familiale et rurale de Marconne, en contrat à la Maison de l'eau, de la nature et de la Pêche de Roubaix
Djiba Kante, Vice-Président, étudiant BTS, membre du Conseil des jeunes amiénois

Ils ont déjà travaillé sur

› Le changement climatique,
› la gouvernance de l'eau,
› la tarification éco solidaire,
› la biodiversité et les zones humides,
› la qualité des eaux de baignade,
› la consultation du public sur le SDAGE et le Programme de mesures.

Des lieux de concertation pour préparer la nouvelle concertation pour l'eau

› Le Parlement des jeunes de l'Escaut, sur le même principe et aux côtés des jeunes belges et jeunes néerlandais,
› dans le cadre du jumelage avec le parlement de la jeunesse bulgare pour l'eau en participant aux écoles écologiques,
› dans le cadre des rencontres annuelles du Parlement européen des jeunes pour l'eau,
› dans le cadre des projets initiés par le Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau.

A l'occasion du 12ème Parlement Européen des Jeunes Pour l'Eau, des représentants de cette instance et du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE) feront prochainement le bilan de 3 années d'actions depuis le Forum Mondial de l'Eau (FME) de 2012 et réfléchiront à de nouvelles propositions pour le prochain FME. Au programme, des sessions de travail sur les thèmes de l'eau et du changement climatique, de l'eau et l'énergie.

Faire entendre la voix de la jeunesse pour l'eau

« Parlement européen des jeunes pour l'eau », « Parlement mondial des jeunes pour l'eau », «Parlement des jeunes de l'Escaut», «Parlement des jeunes pour l'eau», les jeunes aussi sont concernés par la politique de l'eau. Cette plaquette explique les rôles et fonctions de chacune des instances « jeunesse » encouragées par l'agence de l'eau.

➜ Disponible sur notre site internet www.eau-artois-picardie.fr ou sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

Contact : Bruno Penisson – b.penisson@eau-artois-picardie.fr

11200 emplois créés dans le bassin Artois-Picardie

Le programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau finance des travaux d'intérêt commun contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques : ces travaux créent des emplois localement et développent l'activité économique. Ce programme finance également des emplois «aidés» pour favoriser l'insertion professionnelle.

Agent d'entretien – Berges à Airaines

Des financements pour les milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau

Depuis sa création, les aides de l'agence sont définies dans les programmes pluriannuels d'intervention. Ces travaux sont répartis par secteur d'activité, tels que la lutte contre la pollution de l'eau, la bonne gestion de la ressource en eau ou encore la protection des milieux aquatiques. Les maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs...) sont les bénéficiaires de ces aides. Ils effectuent ces travaux, aidés des services de l'agence.

Les programmes d'intervention créent des emplois directs localement (appel à la main d'œuvre locale), des emplois indirects (la main d'œuvre employée par les fournisseurs ou les entreprises sous-traitantes) et des emplois induits (pour satisfaire les besoins des populations concernées).

De 1968 à 2012, l'agence de l'eau a financé plus de 3,1 milliards d'euros de travaux dans le cadre de 9 programmes d'intervention. Le X^{ème} programme (2013-2018) prévoit de financer près d'1 milliard d'euros sur 2,5 milliards de travaux. Ces aides apportées aux travaux vont créer 11 200 emplois directs, indirects et induits.

Les emplois aidés pour favoriser l'insertion professionnelle

Au-delà des aides aux travaux, l'agence de l'eau a financé des contrats aidés dans le cadre de ses programmes d'intervention : des travaux d'utilité collective (TUC) de 1984 à 1990, plus de 800 contrats emploi solidarité (CES) de 1990 à 2005, plus de 500 emplois-jeunes (EJ) de 1997 à 2002, et plus de 200 contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 2005 à 2009. Elle a également employé directement près de 100 personnes en CES entre 1990 et 2005.

Depuis 2010, l'agence de l'eau finance les contrats uniques d'insertion (CUI).

Le X^{ème} programme prévoit des subventions pour les contrats d'insertion par l'emploi dans le domaine de l'eau à hauteur de 3 500 €/an, en complément des aides versées par l'État ou les Conseils Généraux.

L'AGENCE DE L'EAU FINANCE DES ANIMATIONS

L'agence peut apporter une participation financière pour le recrutement d'animateurs dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques. Par exemple : les Opérations de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE), la lutte contre l'érosion, la gestion des milieux aquatiques et des zones humides, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les emplois créés par le X^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Des emplois créés par l'Agence ? C'est possible puisqu'avec 1 milliard d'euros de dépenses et de recettes pour financer 2,5 milliards d'euros de travaux, ce sont des milliers d'emplois directs et indirects créés dans le domaine de l'eau.

➜ Tous les détails dans cette plaquette téléchargeable sur notre site internet – rubrique X^{ème} Programme

Contact : Madeleine Martorana - m.martorana@eau-artois-picardie.fr

Les informations sur l'eau

La Conférence environnementale de 2013 a mis l'accent sur la facilitation de l'accès par le citoyen à des informations sur l'eau facilement compréhensibles : l'Agence de l'Eau Artois-Picardie met à disposition ses données sur son site internet « www.eau-artois-picardie.fr » dans la rubrique « Données sur l'eau, cartothèque ».

Le code de l'environnement permet à tout citoyen d'avoir accès aux informations environnementales.
La feuille de route de la conférence environnementale de 2013 insiste sur la facilité d'accès et de compréhension des informations sur l'eau.

Pour mener à bien ses politiques de préservation des milieux aquatiques, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie acquiert des données sur la qualité des eaux et sur les impacts des activités humaines sur l'eau (prélèvements, rejets des industries et des collectivités).

Les données de l'agence de l'eau sont synthétisées dans 12 fiches thématiques. Celles-ci sont approfondies dans les livrets sur l'eau. La cartothèque contient de nombreuses cartes statiques et dynamiques. Fiches thématiques, livrets sur l'eau, cartes mais aussi études spécialisées et données brutes sont disponibles sur le site internet de l'agence dans la rubrique «Données sur l'eau, cartothèque».

Les données de l'agence de l'eau sont également disponibles sur le portail de bassin Artois-Picardie*, un site web collaboratif entre la DREAL de bassin et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du système d'informations sur l'eau.

Accès à l'information sur l'eau : le Comité de bassin et le Parlement des Jeunes pour l'eau débattent

A l'occasion d'un débat porté par le Comité de bassin, des représentants de ce Comité de bassin et des jeunes du Parlement des Jeunes pour l'Eau ont proposé des pistes pour améliorer l'accès à l'information sur l'eau. Leurs contributions ont notamment mis en évidence le type d'informations recherchées, les moyens utilisés ainsi que les limites du système actuel. La synthèse de ces échanges est destinée à être présentée au Comité National de l'Eau prévu en fin d'année 2014.

QUELS SITES INTERNET POUR QUELLES INFORMATIONS SUR L'EAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE ?

› www.eau-artois-picardie..fr
› www.eaufrance.fr
› www.artois-picardie.eaufrance.fr
› www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eaupotable.html
› baignades.sante.gouv.fr
› assainissement.developpement-durable.gouv.fr
› www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/
› www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?BSH-2014
› envlit.ifremer.fr/surveillance/directive_cadre_sur_l_eau_dce/la_dce_par_bassin/bassin_artois_picardie/fr/atlas_interactif

Pour plus information, télécharger la plaquette «Où trouver des informations sur l'eau ?», disponible sur le site internet de l'agence, rubrique « Données sur l'eau».

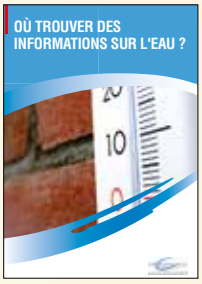

L'eau dans le bassin Artois-Picardie

Ce portail permet d'accéder aux principales informations et données sur l'eau et les milieux aquatiques dans le bassin Artois-Picardie. Il est mis à jour par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les DREAL Nord - Pas-de-Calais et Picardie.

Il s'adresse aussi bien aux professionnels de l'eau et aux élus qu'au public intéressé par le domaine de l'eau.

→ *Portail de bassin Artois-Picardie : www.artois-picardie.eaufrance.fr

Contact : Anne Debarge – a.debarge@eau-artois-picardie.fr

Les inaugurations au fil de l'eau

Une nouvelle station d'épuration à Poix-de-Picardie

Devenue obsolète en terme de capacité, l'ancienne station ne permettait plus de traiter efficacement les eaux usées de la commune. Construite à proximité de l'ancien ouvrage, la nouvelle station traitera également les eaux usées de Croixrault, une commune voisine.
A noter que cet ouvrage a mis en place un traitement des boues novateur : les boues produites sont stockées sur un lit de filtres plantés de roseaux. Un procédé naturel et économique qui transforme les boues en une sorte de terreau avant d'être valorisé en agriculture, évitant ainsi les mauvaises odeurs.
La station d'épuration a été inaugurée le 4 octobre en présence d'Olivier Thibault, Directeur Général de l'agence de l'eau, de Christian Manable, Président du Conseil Général de la Somme, de Nicole Klein, Préfète de la région Picardie, d'Alain Desfosses, Président de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois, de Rose-France Delaire, Maire de Poix-de-Picardie et des élus des communes voisines.

Des travaux d'hydraulique douce sur la vallée de la Hem

En 2006 et 2009, des inondations catastrophiques ont eu lieu dans la vallée de la Hem, avec pour conséquences des coulées de boue en provenance du bassin versant et des parcelles agricoles.

Le SYMVAHEM (Syndicat Mixte de la vallée de la Hem) accompagné par le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale et la Chambre d'agriculture a alors mis en place des actions pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols, avec le soutien de l'agence de l'eau.

Des études puis des travaux d' « hydraulique douce » caractérisés par la plantation de haies et de fascines anti-érosion ont ainsi été réalisés.
Ces ouvrages de lutte contre les inondations constituent notamment des freins à l'écoulement et favorisent l'infiltration de l'eau.

Les travaux d'aménagement ont été inaugurés le 16 octobre 2014 en présence de José Bouffart, Président du Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem, d'Hervé Poher, Président du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Francis Pruvot, Directeur Milieux Naturels Aquatiques à l'agence de l'eau, Didier Helleboid, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture Régionale Nord-Pas-de-Calais et Michel Dagbert, Président du Département du Pas-de-Calais.

ONT ÉTÉ INAUGURÉES EN 2014

➜ Les stations d'épuration de :
› Villers-Bretonneux
› Vieille Eglise
› Souastre
› Esquerdes
› Neuville-sur-Escaut
› Damousies
› Saint-Ouen

➜ La réserve Ornithologique de Grand-Laviers

➜ Le Château d'eau de Beaumetz-les-Cambrai

Nicole Klein entourée de nombreux élus

Les ouvrages financés par l'agence

A l'occasion d'inauguration de stations d'épuration, de zones humides ou encore d'opérations d'entretien des cours d'eau, l'agence propose une plaquette d'informations. Ces plaquettes décrivent les opérations, leur contexte, les coûts et les aides apportées par l'agence pour leur réalisation.

➜ Disponible sur simple demande : contact@eau-artois-picardie.fr

1964 – 2014, la politique de l'eau fête ses 50 ans

Quoi de mieux qu'une journée nationale consacrée à l'eau pour fêter cet anniversaire ! A l'initiative du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et sous la présidence de Ségolène Royal, un colloque intitulé : « 50 ans de politique de l'eau – Atouts et défis pour demain » a été organisé le 21 octobre à la Maison de la Chimie de Paris.

Ce fut l'occasion grâce aux regards croisés de nombreux invités, d'examiner les réalisations, les résultats, les difficultés du dispositif des lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2002 et de se tourner vers l'avenir en s'interrogeant sur les nouveaux défis de la politique de l'eau au regard des enjeux de la transition écologique, en vue d'une appropriation territoriale renforcée.

Le bassin Artois-Picardie était représenté par André Flajolet, membre du Comité directeur de l'Association des Maires de France, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie et par Patrick Lemay, membre du Comité de bassin, Président de la Commission Permanente des Interventions du Conseil d'administration de l'agence.

L'USAN RÉCOMPENSÉ PAR SÉGOLÈNE ROYAL

Un projet sur la Becque porté par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a remporté le Grand Prix du Génie Ecologique, dans la catégorie « le génie écologique au service de la prévention du risque d'inondations ». Le prix a été remis par Ségolène Royal à l'USAN (Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord), à l'occasion du colloque des 50 ans de la politique de l'eau.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA, présents sur le Salon des Maires et des Collectivités Locales 2014

Du 25 au 27 novembre à Paris Porte de Versailles, les Agences de l'Eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques partagent un stand sur le Salon des Maires et des Collectivités Locales qui leur permet de communiquer sur leurs missions respectives et de se concentrer sur la préservation des milieux aquatiques.

Une table ronde à destination des élus et en partenariat avec le Conservatoire du littoral a lieu le mardi 25 novembre de 14h00 à 17h00. Au regard des partenariats multiples avec ces deux établissements, cet événement permet de sensibiliser les élus sur la valeur des zones humides. Ces paysages variés participent largement à l'image identitaire des milieux littoraux. L'idée étant de démontrer l'intérêt de préserver ces milieux par les services qu'ils rendent. Chaque établissement par le témoignage d'un élu présente un exemple phare de son territoire et tente de convaincre le public que ces milieux solidaires aux multiples fonctions doivent être valorisés et préservés. C'est la Baie de Somme, 10ème grand site de France et la Vallée de la Somme qui ont été retenues pour le bassin Artois-Picardie.

➜ Renseignements et inscriptions en ligne : www.salondesmaires.

Exposition «50 ans de la politique de l'eau»

➜ L'agence de l'eau vous propose de découvrir les actions menées dans le bassin depuis sa création. Une exposition est visible actuellement dans ses locaux.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Contact : Monique Cordonnier – m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Quel est l'état de santé de nos rivières ?

Unique en France, l'application « qualité rivières », lancée par les agences de l'eau, offre à tous des informations sur la qualité de nos cours d'eau.

La connaissance et la collecte d'informations sur l'état des milieux aquatiques font partie des missions fondamentales des agences de l'eau. Elles pilotent un réseau de 5000 stations de surveillance de tous les milieux aquatiques (rivières, eaux souterraines, lacs, estuaires..).

Un accès facile et immédiat

Grâce à la géolocalisation, en un clic sur son smartphone, le pêcheur, le randonneur, le vacancier accède aux différents paramètres témoins de la santé du cours d'eau (poissons, invertébrés, algues, polluants...). La carte interactive propose un classement représenté par des codes couleur :

_____ Très bon état

_____ Bon état

_____ Mauvais état

Il est possible de visualiser l'évolution de la qualité sur trois années, de 2010 à 2012, mesurée par chaque station de suivi. Chacun va pouvoir apprécier les résultats des efforts des élus et des acteurs des territoires pour restaurer les rivières et éliminer les pollutions.

Mesurer et améliorer les connaissances

Autre avantage, des tests, jeux, quiz permettent d'améliorer les connaissances sur l'eau, de pointer les comportements à éviter ou de mesurer l'impact du changement climatique.

Directeur de la publication : Olivier Thibault
Directrice de la rédaction : M. Cordonnier
Rédactrice en chef : D. Poncet
Comité de rédaction : M. Cordonnier, A. Debarge, C. Debut, Ch. Dericq, A. Dollet, M. Facq, L. Leclercq, D. Poncet, F. Pruvot, M. Rymek, A. Vlandas.
Conception graphique : JL. Vandeweghe
MEP : V. Dassonville
Crédits photos : AEAP, Fotolia

ABONNEMENT GRATUIT :
contact@eau-artois-picardie.fr
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

Contre Courant © Marque déposée. N° ISSN : 0997-7198. Photos d'illustration : AEAP / Fotolia. Procédé d'impression respectant l'environnement - 10 000 exemplaires, novembre 2015.